

## **Impact du foncier immatriculé et le rôle du CRI pour accompagner les investisseurs à s'installer dans la Région Tanger-Tétouan-Al-Hoceima**

## **Impact of registered land and the role of the RCI in assisting investors to settle in the Tangier-Tetouan-Al-Hoceima Region**

**TAACHA EL HASSAN**

Professeur d'enseignement supérieur  
Faculté Sciences juridiques, économiques et sociales de Tanger  
Université Abdelmalek Essaadi- Maroc  
Economie et développement durable  
**cabinet.nmanager@gmail.com**

**BEN SAID AMRANI Jawad**

Doctorant  
Faculté Sciences juridiques, économiques et sociales de Tanger  
Université Abdelmalek Essaadi- Maroc  
Economie et développement durable  
**Bensaid.jawad@gmail.com**

**Date de soumission** : 07/01/2021

**Date d'acceptation** : 22/02/2021

**Pour citer cet article** :

TAACHA E.H. et BEN SAID A.J.. (2021) «Impact du foncier immatriculé et le rôle du CRI pour accompagner les investisseurs à s'installer dans la Région Tanger-Tétouan-Al-Hoceima», Revue Française d'Economie et de Gestion «Volume 2 : Numéro 2» pp : 72 - 97.

Author(s) agree that this article remain permanently open access under the terms of the Creative Commons Attribution License 4.0 International License



### **Résumé :**

Le foncier est l'un des grands obstacles qui freinent l'investissement, ceci a poussé l'État marocain à élaborer un ensemble de réformes institutionnelles sur les établissements chargés d'encourager l'investissement, telles que les centres régionaux d'investissement, ainsi que celles traitant du foncier et des procédures de leur sécurisation, comme l'agence nationale de la conservation foncière, du cadastre et de la cartographie. L'objectif de cet article vise à mettre en exergue l'apport de foncier immatriculé sur la décision d'investissement, sur la facilitation d'accès au financement, le rôle de ces institutions pour soutenir les investissements et la perception de ces investisseurs sur ces institutions. Dans ce cadre une enquête a été menée auprès des sociétés opérant dans la région TTA afin d'analyser les difficultés et les attentes dont font face ces entités économiques, la méthode d'échantillonnage aléatoire simple a été utilisée pour extraire un échantillon de 88 sociétés parmi les 400. Les résultats obtenus montrent les avantages de processus de l'immatriculation et leur impact sur l'investissement, le rôle de ces institutions accompagnatrices des sociétés avec de larges attributions peuvent jouer un rôle prépondérant.

**Mots-clés :** Immatriculation foncière ; CRI ; ANCFCC ; Investissement ; Région.

### **Abstract :**

Land tenure is one of the major obstacles to investment, and this has prompted the Moroccan government to develop a set of institutional reforms for institutions that encourage investment, such as regional investment centers, as well as those dealing with land tenure and procedures for securing it, such as the national agency for land conservation, cadastre, and mapping. The objective of this article is to highlight the contribution of registered land to the investment decision, the facilitation of access to finance, the role of these institutions in supporting investment and the perception of these investors on these institutions. Within this framework, a survey was conducted among companies operating in the TTA region in order to analyze the difficulties and expectations faced by these economic entities. The simple random sampling method was used to extract a sample of 88 companies among the 400. The results obtained show the advantages of the registration process and its impact on investment, the role of these institutions accompanying companies with broad remit can play a major role.

**Keywords :** Land registration ; CRI ; ANCFCC ; Investment ; Region.

## **Introduction :**

La mobilisation de foncier pour encourager l'investissement est considérée comme un levier fondamental pour parvenir au développement économique et social, compte tenu du cycle économique créé par les entreprises comme étant des générateurs des revenus importants au budget de l'État, de création d'emplois et d'accroissement de la compétitivité des entreprises, ce qui confirme l'intérêt qu'il suscite à travers des discussions, des recherches et des études menées par différents acteurs (institutions gouvernementales, secteur privé ...).

Ainsi les efforts déployés pour préparer des propositions et recommandations afin de valoriser ce foncier, l'identifier et le rendre orienté pour soutenir et encourager l'investissement, à commencer par les grandes réformes et amendements initiés par les institutions législatives et réglementaires sur le système foncier au Maroc, les recommandations qui ont été proposées lors des travaux des assises nationales organisées sous le thème « La politique foncière de l'Etat et son rôle dans le développement économique et social » en sont le témoin.

Depuis l'intégration du Maroc dans le projet de la régionalisation avancée, le gouvernement apporte son soutien à la promotion de l'entrepreneuriat. Ce soutien s'est renforcé par la présence des organismes d'appui à la création d'entreprise, et des structures d'accompagnement à la création et au développement des entreprises. (ALAOUI, B, R. 2019).

Le Maroc a également défini un ensemble de réformes sur les institutions qui apporte son soutien à la promotion de l'entrepreneuriat et à l'investissement, comme les centres régionaux d'investissement, l'agence nationale de la conservation foncière, le domaine privé de l'état, et le Habous d'où l'intérêt de mesurer l'impact de la contribution des réserves foncières de ces institutions pour soutenir et encourager l'investissement à travers la procédure de l'immatriculation foncière ?

Lors des assises nationales organisées sous le thème « La politique foncière de l'Etat et son rôle dans le développement économique et social » les 08 et 09 décembre 2015 à Skhirat, un ensemble important des recommandations ont été formulées sur le plan de l'amélioration du rôle du foncier dans le domaine du soutien de l'investissement (RHOMRI, 2019) :

- La facilitation de l'accès des investisseurs au foncier et la simplification des procédures de son transfert et de sa négociation, tout en veillant à la valorisation du foncier public et

à la garantie de l'accès à ce foncier conformément aux règles de transparence et d'égalité des chances ;

- La facilitation de la mobilisation du foncier public pour la réalisation des projets d'investissement dans les domaines de l'industrie, du tourisme et autres, conformément à une vision stratégique nationale et en coordination entre les acteurs publics ;
- Le développement de mécanismes pratiques pour assurer la constitution d'une réserve foncière dédiée aux projets d'investissement, à travers des partenariats efficaces avec les acteurs publics ou des propriétaires privés ;
- La réalisation à plus large échelle des projets des parcs industriels dédiés à la location, avec la mise en place de mécanismes d'accompagnement afin de garantir l'attractivité de ces projets.

Dans cet article, nous aborderons notre problématique qui peut être résumés comme suit :

- Quel est la place du foncier dans la décision de l'investissement ? L'investisseur est-il conscient de l'intérêt du bien immatriculé ?
- La diversité des statuts fonciers au Maroc, peut-elle être considérée comme un catalyseur ou un frein à l'investissement ?
- Quel est le rôle du Centre Régional d'Investissement, notamment à la lumière des nouvelles attributions qui lui sont conférées ?
- Les établissements publics mettent-ils leurs fonciers à la disposition des investisseurs ? Quels sont les moyens susceptibles de faciliter le processus de mobilisation de foncier pour encourager les investisseurs à lancer leurs projets,

Pour répondre à ces questions, nous avons mené une enquête de terrain auprès des entreprises installées dans la Région Tanger-Tétouan-Al Hoceima afin de trouver des réponses à ces questions.

L'article a été divisé en quatre sections, la première section nous traiterons de la procédure de l'immatriculation foncière, dans la deuxième section nous ferons une présentation sur les centres régionaux d'investissement, et dans la troisième section nous présenterons la méthodologie que nous allons adopter dans cette étude et la dernière section consacrée sur la présentation des résultats d'enquête de terrain que nous avons effectués auprès des entreprises.

## **1. Le système de l'immatriculation foncière :**

### **1.1. L'introduction du système d'immatriculation foncière au Maroc**

Le régime de l'immatriculation foncière ou le régime des livres fonciers a été introduit au Maroc par la législation de 1913 qui est d'origine Australienne. Il est absolument facultatif et n'est obligatoire que pour les terres du Domaine. Ce régime a la particularité de donner au titulaire du titre foncier un droit de propriété définitif et inattaquable et d'enregistrer toutes les opérations dans des livres fonciers.

Le livre foncier repose sur le cadastre qui est une description matérielle. En effet, c'est la description juridique du sol accompagnée de la description matérielle.

"Le livre foncier a le caractère d'un grand livre sur lequel sont inscrites les mutations concernant la propriété des immeubles et les autres droits réels. Il a été institué pour permettre d'assurer la sécurité du crédit immobilier en donnant une publicité générale et complète permettant de déterminer le droit de propriété d'un immeuble et de faire connaître les droits réels de toute nature pouvant exister sur cet immeuble au profit d'un autre que le propriétaire". (Velot M. 1970)

L'objectif essentiel du régime des livres fonciers est d'individualiser la propriété immobilière et de déterminer d'une manière précise son état physique et sa situation juridique. L'état physique de la propriété foncière consiste à déterminer sa situation précise, ses limites exactes, sa contenance réelle et sa consistance matérielle. La situation juridique est constituée ensuite au fur et à mesure de formation des droits réels et charges foncières se rapportant à l'immeuble.

De ce fait le régime des livres fonciers définit l'état civil complet de tout immeuble immatriculé et repose sur les principes suivants:

- **Purge juridique** : c'est une procédure donnant à la propriété un point de départ et la débarrassant de tous droits réels ou charges foncières antérieures à l'immatriculation et non révélés en temps opportun.
- **Publicité absolue des droits** : toute constitution, transmission, modification ou extinction de droit réel immobilier doit être rendue publique par une inscription au livre foncier.
- **Spécialité foncière** : chaque immeuble est individualisé et porte un nom et un numéro. Les limites sont nettement déterminées avec tous les droits réels et charges foncières intéressant l'immeuble.
- **Force probante des inscriptions** : tous les droits réels et les ayants droit concernant un immeuble doivent figurer aux livres fonciers. Par force probante, l'inscription constitue une preuve consolidant un droit réel à l'égard des tiers.
- **L'imprescriptibilité du droit de propriété consacré par le titre foncier.**

Partout dans le monde, le régime foncier joue un rôle prépondérant dans l'essor de l'activité économique. Il est modelé en fonction des options idéologiques et politiques du pays.

Il est organisé de façon à répondre aux exigences de chaque système économique et aux aspirations de chaque société.

Le système foncier au Maroc malgré sa complexité et la diversité de ses statuts qui lui requiert une rigidité, constitue un facteur de développement social économique durable. (M'hsani, Feljy et Khalali. 2003).

Chaque régime de publicité foncière est lié étroitement à un système économique donné. Dans les pays à économie de développement intensive on choisit un régime de publicité foncière moderne qui permet une utilisation rationnelle et mise en valeur du capital fixe qu'est la propriété foncière. C'est dans les pays en plein développement, comme le Maroc, où la situation est complexe en raison de la coexistence de deux systèmes de production (consommation et commercialisation) et de deux régimes fonciers (traditionnels et moderne).

Eu égard à cette dualité, certains pays trouvent des difficultés à stimuler l'initiative privée qui contribue largement au développement de l'économie nationale. L'expérience marocaine a révélé que toutes les actions menées dans ce sens se heurtent inévitablement au problème résultant du régime juridique de la propriété non immatriculée (M'hsani, Feljy et Khalali. 2003).

La propriété foncière est en général, un capital qui ne peut être productif que s'il est mis en valeur. Cette mise en valeur exige la possession de moyens financiers considérables dont le crédit peut apparaître comme une source importante. C'est que les principes du développement se basent sur la disponibilité de liquidités à puiser, principalement, dans l'épargne nationale. Le recours à l'épargne nationale exige en premier lieu la constitution de gages sûrs pour garantir le remboursement de la créance, la propriété foncière immatriculée permet au propriétaire d'accéder au crédit.

### **1.2. Particularités du foncier dans la région Tanger Tétouan Al-Hoceima :**

Au début du siècle dernier l'ex zone nord du pays alors sous protectorat espagnol, les immeubles étaient soumis à une procédure d'enregistrement similaire à l'IF, institué par dahir Khalifien du 1er juin 1914. Essentiellement facultative, sa réalisation et son suivi étaient confiés aux registradores espagnols, équivalents des conservateurs de la propriété foncière. Le registrador était rattaché au tribunal de première instance du lieu de l'immeuble. La procédure aboutissait à l'établissement de titres khalifiens (TK) qui présentaient quelques particularités, dont :

Dépôt des dossiers d'IF au siège du tribunal de 1ère instance du lieu de l'immeuble,

Réalisation des plans de bornage des propriétés par des géomètres privés qui les archivaient dans leur bureau et ne les déposaient pas au dossier de l'immeuble concerné,

Les bornes posées n'étaient pas rattachées aux repères géodésiques, apparemment inexistantes d'où difficulté de situer les plans sur une carte et de retrouver les limites des propriétés après destruction des bornes.

Les TK ne devenaient définitifs et ne purgeaient la situation antérieure des immeubles qu'au terme de 10 ans après leur établissement ou à la suite d'une inscription subséquente pendant cette période leur contestation restait possible sur la base de justifications écrites à apprécier par le juge. (MABROUK 2015, p220-221)

## **2. Le C.R.I. Principal établissement public chargé de la coordination et la propulsion des investissements au niveau régional**

### **2.1. Le Cadre juridique de CRI selon la loi n°18-471 :**

Les Centres régionaux d'investissement CRI organisés en vertu de la loi n° 18-47, qui ont des pouvoirs et des attributions très importants afin de contribuer à la mise en œuvre des politiques stratégiques de l'État pour assurer un développement économique, d'encourager l'attractivité des investissements, de proposer des incitations et donner des soutiens globaux aux entreprises. (Art 4 de la loi n°18-47).

Parmi leurs attributions :

- Fournir des services au profit des investisseurs et soutenir les PME et les TPE
- Assister les investisseurs dans les démarches administratives et création des entreprises et donner le soutien dans la mise en œuvre de leurs projets d'investissement
- Aider à obtenir des autorisations et des procédures administratives, réception et examen de leur dossier d'investissement en coordination avec les autorités publiques compétentes,
- Faciliter les procédures administratives nécessaires pour mener à bien les projets d'investissement qui sont approuvés par les gouverneurs.

Il a également pour mission le développement des plateformes électroniques pour encourager les investissements et assurer leur promotion. Un rôle important a été attribué à ces centres en tant que coordinateur régional afin d'assurer la coordination entre les différentes institutions et opérateurs Publics et Privés concernés par l'investissement (collectivités ethniques, H.C.E.F.L.C.D (Haut-Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte Contre la Désertification), ministère des Habous,

---

<sup>1</sup> Dahir n° 1-19-18 du 7 jourmada II 1440 (13 février 2019) portant promulgation de la loi n° 47-18 portant réforme des centres régionaux d'investissement et création des commissions régionales unifiées.

ministère de l'équipement, A.B.H.L (Agence du Bassin Hydraulique du Loukkos), collectivités territoriales, établissements publics places sous la tutelle de l'état, sociétés étatiques).

la loi n ° 18-47 a aussi conféré pour le CRI le pouvoir de suivre les projets en cours d'exécution et ceux mis en œuvre, ainsi que le suivi des contrats ou accords d'investissement conclus avec l'État et des conventions de planification et de développement des zones industrielles et des zones d'activité économique. Et de statuer sur les demandes de Location ou cession des terrains du D.P.E, de fixer leur valeur vénale ou de redevance de location. Ainsi de délivrer les demandes des AVENA (Attestation de Vocation Non Agricole), les demandes de morcellement des terrains sis dans les périmètres d'irrigation ou d'un - terrain de mise en valeur Agricole, les demandes d'occupation temporaire du D.P.E, du domaine forestier et fixer leur redevance, et demandes d'échange immobilière des terrains forestiers destinés à la réalisation des projets d'investissement.

## **2.2. Les Organes d'Administration et de Gestion**

### **2.2.1. Conseil Administratif des CRI**

Parmi les pouvoirs conférés au comité régional figurant dans la loi n° 18-47 l'approbation du plan de travail annuel du centre et l'élaboration du budget et des états annuels et pluriannuels du centre; En plus de définir la structure organisationnelle et le règlement du personnel, et d'adopter un règlement définissant les conditions et les formes de promotion du marché; Il détermine également les services qu'il fournit aux partenaires (Art 10).

Pour les réunions périodiques, il se réunit au moins 3 fois / an :

- Avant fin mars = examen bilan de l'exercice clos ;
- Avant fin juin = approbation des états de synthèse pour les exercices clos ;
- Avant fin octobre = examen et l'arrêt du programme prévisionnel pour l'exercice suivant ;

### **2.2.2. La commission Régionale unifiée d'Investissement**

Parmi les nouveautés apportées par la loi n° 18-47, la création d'un comité régional unifié pour l'investissement, dans cette loi l'importance est donnée à la périodicité des réunions qui se tiendront au moins une fois par semaine et délibéreront correctement lorsque 50% de ses membres y assistent ou se représentent (Art 28).

Lors de ces réunions, les décisions sont prises à la majorité des membres présents et en cas d'égalité, priorité est donnée au vote du président, Aussi pour dépasser le problème de la lenteur de traitement des dossiers la loi à préciser que le délai de traitement et formulation des avis est fixé dans 30 jours à compter de la date de dépôt du dossier par le directeur du CRI Au comité;

A propos des décisions et avis approuvés par le comité ils sont obligatoires pour tous les membres du comité.

### **2.2.3. La Commission Ministérielle de Pilotage**

Cette commission est présidé par le président de gouvernement parmi ses attributions le suivi et le pilotage des réformes engagées par les centres régionaux d'investissement, de Statuer sur les recours prévus à l'art 37, ainsi que l'étude et l'évaluation des rapports de performance présentés par ces centres, et la préparation et l'approbation des textes réglementaires qui définissent les modalités de fonctionnement des CRI (Art 40).

### **3. Méthodologie**

Pour mieux appréhender l'importance de foncier immatriculé et le rôle de CRI dans l'encouragement de l'investissement dans la Région Tanger-Tétouan-Al-Hoceima, nous avons opté pour l'enquête par questionnaire comme étant la méthode de collecte des données la plus utilisée dans les recherches en économie et en management (D'Astous, 2005) que nous avons fait circuler auprès des responsables des sociétés installées dans la région. Ce questionnaire est composé de 21 questions (à alternative ou à choix multiples pour la plupart). A travers la structure du questionnaire (voir Annexe 1), nous avons essayé d'y intégrer toutes les questions susceptibles de nous fournir les informations recherchées. A cette fin il nous a paru judicieux de choisir le questionnaire « auto-administré » (par mail, et par téléphone) vu la dispersion géographique de l'échantillon et pour cause des mesures préventives découlant de COVID 19.

Selon notre objet de recherche, le nombre de la population à étudier est 400 composée des dirigeants des sociétés installées sur la Région TTA.

Dans le but d'avoir un échantillon représentatif et exploiter pleinement les résultats obtenus, nous étions conscients que la grandeur de la taille de l'échantillon est favorable pour mener notre étude. En conséquence, nous avons utilisé la méthode d'échantillonnage aléatoire simple pour extraire un échantillon de 88 sociétés parmi les 400. D'après la table des nombre aléatoire (Annexe 2) on a relevé l'échantillon suivant (Annexe 3).

Cela nous a permis notamment de mieux comprendre les attentes des responsables des sociétés et leurs intérêts sur la quasi-totalité du thème et bien tenter de savoir leurs opinions et leurs estimations concrètes vis-à-vis Du sujet.

Nombre d'entreprises qui ont répondu au questionnaire : 88 entreprises, réparties comme suit :

- Ville : 88

**Tableau 1: La répartition des sociétés par ville dans la Région Tanger-Tétouan-Al Hoceima (Question 1)**

Ville	Nombre
Tétouan	66
Tanger	10
Chefchaouen	6
Larache	5
Al Hoceima	1

Source : Traitement et analyses des réponses (Auteur).

- Lieu d'installation des Sociétés qui ont répondu sur le questionnaire :

**Tableau 2 : La répartition des sociétés par Lieu d'installation (Question 2)**

Lieu d'installation	Nombre
Zone industrielle route de Martil	19
Le Parc Industriel (PI) TetouanPark	6
La zone franche de Tanger (TFZ)	3
La Zone d'Activités Economiques (ZAE) Ait Kamra	1
Route Oued Laou	11
Route Khmiss Anjra	3
Autres	45

Source : Traitement et analyses des réponses (Auteur).

- Domaine d'activité des sociétés qui ont répondu sur le questionnaire :

**Tableau 3 : La répartition des sociétés par domaine d'activité (Question 3)**

Domaine d'activité	Nombre
Activités industrielles	27
Commerce	22
Services	21
Activités de bâtiment et de travaux publics	6
Transformation et valorisation de produits agricoles ou de terroir	3
Tourisme	5
Agriculture	3

Source : Traitement et analyses des réponses (Auteur).

#### 4. Résultats de la recherche :

Dans notre cas, nous avons élaboré un questionnaire composé de Trois parties (voir annexe N°1), chacune d'elles contient des questions homogènes que nous avons rédigé sur la base des échelles de mesure préexistantes et aussi en tenant compte de la spécificité de la recherche et des entretiens

effectués auprès d'un échantillon de dirigeant des sociétés.

#### 4.1. l'axe de Foncier :

Afin de traiter les résultats relatifs au foncier (Q5, Q6, Q7, Q8, Q9, Q10), nous allons analyser les réponses

Concernant le premier point, la question N°5 de notre questionnaire était une question directe au dirigeant des sociétés et qui avait pour objectif de savoir la nature de terrain sur lequel la société a été installé. Les réponses étaient comme suit :

**Tableau N° 4 : La répartition des sociétés par la nature de terrain de l'installation. (Question N°5)**

la nature de terrain de l'installation	Nombre	Pourcentage
Propriété	59	67%
Location	29	33%

Source : Traitement et analyses des réponses (Auteur).

A partir du tableau ci-dessus, nous constatons que 59 sociétés ayant répondu que la nature de terrain est propriété privé soit 67%, tandis que quelques-uns dépendent de la location (29 sociétés soit un taux de 33%). Ceci nous conduit à déduire que l'option location n'attire pas les investisseurs. Ainsi en continuant l'analyse, nous avons questionnées les dirigeants (la question N°6) sur le statut d'origine de terrain, nous avons obtenu les résultats suivants :

**Tableau 5 : La répartition des sociétés le statut d'origine de terrain de l'installation (Question N°6)**

le statut d'origine de terrain	Nombre
Privé	49
Domaine privé de l'état	27
Habous	6
Domaine forestier	3
Collectives	1

Source : Traitement et analyses des réponses (Auteur).

En ce qui concerne la situation d'origine des terrains sur lesquelles les entreprises se sont installées, nous constatons que la majorité reposait sur la propriété privée (49 sociétés), et un nombre important ont bénéficié de la propriété privée de l'État (27 sociétés), d'autres ont bénéficié des propriétés du Habous (6 sociétés), 3 sociétés ont bénéficié du domaine forestier de l'Etat, et une société a bénéficié des terres collectives. Nous soulignons dans les réponses la diversité du réserves important appartenant à l'État (Domaine privé, Habous, Forestier et collectives) qui peut être mobilisé pour soutenir et encourager les investissements dans la région.

**Tableau 6 : La répartition des sociétés par le régime foncier du terrain (Question N°7)**

Le régime foncier du terrain	Nombre	Pourcentage
Immatriculée	77	87%

Non immatriculée	11	13%
------------------	----	-----

Source : Traitement et analyses des réponses (Auteur).

D'après les réponses sur le régime foncier des terrains sur lesquels les sociétés se sont installées, la plupart d'entre eux sont immatriculées (77 entreprises, soit un taux de 87%), tandis que quelques-uns non immatriculés (11 entreprises soit un taux de 13%) (Tableau N°6). Ce qui confirme que qu'il y a un lien direct entre le foncier immatriculé et les projets d'investissements installés dans la région.

Tableau 7 : La répartition des sociétés par la source des fonds d'investissement (Question N°8)

La source des fonds d'investissement	Nombre
prêts personnels	28
Financement bancaire	42
L'épargne personnelle	31

Source : Traitement et analyses des réponses (Auteur).

En ce qui concerne la source des fonds d'investissement liées à l'acquisition des terrains dans lesquelles les entreprises se sont installées (Question N°8), nous constatons que la majorité reposait sur financement bancaire (42 sociétés), et un nombre important ont bénéficié de l'épargne personnel (31 sociétés), d'autres ont bénéficié des prêts personnels (28 sociétés) due l'intérêt de financement bancaire comme source des investissements dans la région.

Tableau 8 : La répartition des sociétés ayant obtenu un prêt par le biais d'hypothèque (Question N°9)

L'obtention de prêt	Nombre	Pourcentage
Oui	43	61%
Non	27	39%

Source : Traitement et analyses des réponses (Auteur).

Tableau 9 : La répartition des sociétés par le nombre des prêts obtenus (Question N°10)

Nombre des Prêts	Nombre des Sociétés
1 prêt	9
2 prêt	8
3 prêt	7
4 prêt	5
plus 4 prêt	18

Source : Traitement et analyses des réponses (Auteur).

61% des sociétés confirment qu'elles ont bénéficié d'un prêt à travers un mécanisme d'hypothèque du terrain immatriculé (tableau N°8). Le nombre des prêts ayant bénéficiée sont présentées dans le tableau N°9, nous constatons que 18 sociétés ayant obtenus plus de 4 prêts, 9 sociétés (1 prêt), 8 sociétés (2 prêt), 7 sociétés (3

prêt), et 5 sociétés (5 prêt). Ce qui présente l'importance de foncière immatriculée pour obtenir un financement.

**Tableau 10 : La répartition des sociétés ayant trouvé des difficultés dans le foncier (Question N°11)**

Avis des sociétés	Nombre	Pourcentage
Oui	69	78%
Non	19	28%

Source : Traitement et analyses des réponses (Auteur).

Plus de 78% des sociétés ont souligné la difficulté de trouver le foncier pour le projet (tableau N°11) ce qui prouve que le foncier est l'obstacle le plus important que rencontrent les investisseurs au stade de la création de leur entreprise.

#### 4.2. l'axe des institutions :

- Afin de traiter les résultats relatifs aux rôles des institutions (Q12, Q13, Q14, Q15, Q16, Q17), nous allons analyser les réponses

**Tableau 11 : La répartition des sociétés qui connaissent le CRI (Question N°12)**

Avis des sociétés	Nombre	Pourcentage
Oui	44	50%
Non	44	50%

Source : Traitement et analyses des réponses (Auteur).

**Tableau 22 : La répartition des sociétés qui connaissent l'ANCFCC (Question N°13)**

Avis des sociétés	Nombre	Pourcentage
Oui	69	78%
Non	19	22%

Source : Traitement et analyses des réponses (Auteur).

En ce qui concerne l'avis sur le CRI et l'ANCFCC, nous avons interrogés les dirigeants des sociétés sur l'étendue de leur perception sur ces institutions, et la réponse a été la suivante: La moitié des sociétés (44) connaissent le CRI, et l'autre moitié ne connaissent pas le CRI (44) (Tableau 11) et pour l'ANCFCC 69 sociétés ont répondu oui, 19 sociétés ont répondu non (Tableau 12) Ce qui nous amène à souligner l'importance de la communication et la définition du rôle de ces institutions auprès de ces sociétés.

**Tableau 13 : La répartition des sociétés ayant cherché à obtenir l'aide pour le lancement de leur projet (Question N°14)**

Avis des sociétés	CRI	ANCFCC	Autres
Oui	25	25	27
Non	63	63	61

Source : Traitement et analyses des réponses (Auteur).

Pour la Questions N°14, nous avons demandé aux dirigeants des sociétés de savoir si ils ont déjà recherché un soutien et une assistance de la part de la CRI, de l'ANCFCC, et des autres organismes, nous sommes parvenus aux résultats suivants : Concernant le CRI (25 oui et 63 non), l'ANCFCC (25 oui et 63 non), et autres institutions (27 oui et 61 non). Ce qui conduit à se demander pourquoi ces sociétés ne sollicitent pas le soutien et les conseils de ces institutions dont le rôle principal est d'encourager l'investissement.

**Tableau 14 : La répartition des sociétés ayant bénéficiés par l'aide de CRI (Question N°15)**

Principales sources d'aides	Nombre
Réception, traitement et examen des demandes d'autorisations et d'actes administratifs	58
Accompagnement pour l'obtention des autorisations et actes administratifs	31
Mise à la disposition des investisseurs et des entreprises les informations relatives aux potentialités de la région	9
Présenter le cadre juridique régissant l'investissement ;	11
Présenter les principaux secteurs d'activités, les zones d'activités économiques dans la région	6
Accompagnement dans la recherche des RH	3
Donner des incitations à l'investissement.	5

Source : Traitement et analyses des réponses (Auteur).

**Tableau 35 : le CRI propose des offres foncières pour l'installation des sociétés (Question N°16)**

Avis des sociétés	Nombre	Pourcentage
Non	81	92%
Oui	7	8%

Source : Traitement et analyses des réponses (Auteur).

58 entreprises dont les demandes d'agrément et les démarches administratives ont été étudiées, et 31 entreprises y ont été accompagnés pour l'obtention des autorisations (Tableau N°15), et pour la question de savoir si le CRI a proposé des offres foncières pour l'installation de la société, nous avons constaté les résultats suivants : 81 sociétés ont répondu oui et seulement 7 sociétés ont répondu Non. Donc on peut remarquer sur le manque d'exploitation des pouvoirs décernés au CRI par les entreprises, ainsi que sur l'absence d'une offre foncière aux profits des sociétés.

**Tableau 16 : l'importance de l'IF dans la décision d'investissement (Question N°17)**

Avis des sociétés	Nombre	Pourcentage
Oui	61	69%
Non	27	31%

Source : Traitement et analyses des réponses (Auteur).

**Tableau 17 : La répartition des sociétés ayant bénéficiés par l'aide de l'ANCFCC (Question N°18)**

Principales sources d'aides	Nombre
Cadastrer votre terrain	26
Inscription des différents transactions mobilières (Hypothèque, vente, donation...)	48
Fournir des informations sur le terrain	27
Faire des enquêtes et la cartographie des territoire	14
Fournir des preuves juridiques requises	18

Source : Traitement et analyses des réponses (Auteur).

**Tableau 19 : La répartition des sociétés ayant bénéficiés par l'aide de l'ANCFCC (Question N°19)**

Les avantages de l'IF	Nombre
Preuves juridiques	42
Protections des propriétés et propriétaires.	47
Faciliter des transactions (vente / transfert)	44
L'accès aux crédits	50
Sécurités des investissements	35

Source : Traitement et analyses des réponses (Auteur).

69% des sociétés considèrent que le processus de l'IF est nécessaire dans la décision d'investissement (Question N°17), ainsi que pour les entreprises qui ont bénéficié de l'assistance et des services fournis par l'ANCFCC (Question N°18), nous constatons que la plupart des sociétés (48) ont enregistré leurs différentes transactions, (26) cadastrer leur terrain, et (27) ont recherché des informations sur le terrain. Pour la Question N°19 sur les avantages de l'IF : 50 sociétés les considèrent comme un moyen pour l'accès aux crédits, 47 sociétés les considèrent comme protégeant les propriétés et les propriétaires, 44 sociétés les considèrent comme facilitant les transactions, 42 sociétés les considèrent comme une preuve juridique et 35 les considèrent comme sécurisant les investissements. On peut déduire le rôle important joué par l'ANCFCC et de l'étendue de son implication directe dans le soutien et l'encouragement des investissements.

#### **4.3. l'axe de la motivation d'investissement Foncier :**

En réponse à la question 19 que nous avons présentée dans le questionnaire, nous constatons que les entreprises qui ont répondu à cette question ont souligné l'importance d'investir dans le foncier immatriculée en raison de la sécurité qu'il apporte à l'investissement et de procéder à l'enregistrement la propriété au nom de l'entreprise et à s'adresser aux institutions qui assurent le soutien de l'investissement pour obtenir des informations suffisantes afin de mener une étude complète du marché. Tout en appelant le rôle indispensable des autorités à accompagner les porteurs de projets en simplifiant les démarches administratives, en s'installant dans des zones industrielles ou une zone d'activités économiques de croissance en profitant de sa proximité avec le port de transbordement pour l'exportation.

Pour la question 20 nous avons présentée dans le questionnaire, nous constatons que les sociétés ont

mise en exergue un ensemble d'obstacles et de difficultés auxquels elles sont confrontées dans la création de leurs entreprises et investissements, dont le plus important est le problème de trouver un foncier pour le projet en raison du manque d'offre et du prix élevé, ainsi que la complexité des procédures administratives et la difficulté d'accès aux formules financières et des problèmes financiers de trésorerie et aussi l'absence d'un interlocuteur unique de la part des organismes impliqués dans le domaine de l'aide à l'investissement, ce qui retarde les démarches administratives.

## Conclusion :

En résumé, le foncier immatriculé joue un rôle important et essentiel pour soutenir et encourager les investissements, d'après les recherches que nous avons faites et les résultats auxquels nous sommes parvenus, il est nécessaire de souligner un ensemble de conclusions importantes : le rôle que le centre régional d'investissement doit jouer comme institution de soutien des investissements dans la région en facilitant les démarches administratives et en leur accordant les autorisations nécessaires à leurs projets, en les dirigeant et en les accompagnant., le législateur a conféré à cette institution conformément à la loi 47-18 de larges attributions. En effet cette institution doit adopter une stratégie communicative et attractive et doit être fortement présente dans la mise en œuvre de la stratégie nationale de relance des investissements. De même, l'agence nationale de la conservation, en raison de son rôle important dans l'apurement du foncier par le biais de procédure d'immatriculation foncière, et maîtriser le réserve foncière dont l'État dispose et qui connaît une diversité importante, il doit être délimité et apuré afin de le mettre à la disposition de l'investisseur.

## BIBLIOGRAPHIE

ALAOUI, B, R. (2019), « Les pratiques de l'accompagnement entrepreneurial en phase de création d'entreprise : Cas de la région de l'oriental du Maroc», Revue Internationale des Sciences de Gestion, n° 3, p. 297-307.

Astous, A. (2005). Le projet de recherche en marketing, édition, Montréal Chenelière Éducation, 432p.

Dahir n° 1-19-18 du 7 jomada II 1440 (13 février 2019) portant promulgation de la loi n° 47-18 portant réforme des centres régionaux d'investissement et création des commissions régionales unifiées.

El Ameli.L. 2018 : « L'économie de l'investissement : Aspects théoriques et analyses empiriques. (Cas du Maroc) », Al Maarif Al Jadida.

Mabrouk.A. 2015. « Introduction au Foncier Marocain (Aspect Juridique).

M'hsani, Feljy et Khalali. 2003 : "Le système foncier au Maroc. Une sécurité et un facteur de développement durable, au milieu urbain et rural". Marrakech. Du 2 au 5 décembre 2003.

RHOMRI (2019)« L'impact du régime foncier Sur l'investissement Au Maroc » , RERJ –N°3, p.71-86.

Velot.M. 1970 : Etude critique des livres fonciers ou des systèmes fonciers et hypothécaires existant actuellement en France, Alsace-Lorraine, Allemagne, Suisse, Pays-Bas, Autriche et Maroc. (Vichy XXe), Géomètre, 114e, juillet 1970, p 7.

## Annexe 1 : Questionnaire

1- Adresse e-mail :

2- Ville :

- Al-Hoceima
- Chefchaouen
- Larache
- Tanger
- Tétouan

3- Lieu d'installation de la Société :

- Zone industrielle route de Martil
- Le Parc Industriel (PI) TetouanPark
- Le parc Tetuan Shore
- Tanger Automative city
- La zone franche de Tanger (TFZ)
- La Zone d'Activités Economiques (ZAE) Ait Kamra
- Route Oued Laou
- Route Khmiss Anjra

4- Domaine d'activité :

- Tourisme
- Activités industrielles
- Commerce
- Artisanat
- Service
- Activités de bâtiment et de travaux publiques
- Transformation et valorisation de produits agricoles ou de terroir
- Agriculture

5- Le terrain de l'installation de la société ?

- Propriété
- Location

- Autres Foncier

6- Le statut d'origine de terrain d'installation de la société ?

- Privé
- Habous
- Collective
- Domaine privé de l'état
- Domaine forestier

7- Le Régime foncier du terrain d'installation de la société ?

- Immatriculé
- Non immatriculé

8- Quelle est la source des fonds d'investissement dédiés à l'acquisition de votre terrain ?

- Prêts personnels
- Financement bancaire
- L'épargne personnelle

9- Si votre terrain est immatriculé : avez-vous obtenu un prêt auprès de la banque par le biais d'une hypothèque de bien en question ?

- Oui
- Non

10- Si oui, combien des prêts obtenu auprès de la banque ?

- 1
- 2
- 3
- 4
- plus 4 prêts

11- Avez-vous des difficultés à investir en choix de zone d'installation en matière foncière ?

- Oui
- Non

12- connaissez-vous le CRI (Centre Régional d'Investissement) et leurs nouvelles attributions selon la loi 47-18 ?

- Oui  
 Non

13- connaissez-vous l'ANCFCC (Agence Nationale de la Conservation Foncière, du Cadastre et de la Cartographie) et leurs attributions ?

- Oui  
 Non

14- Avez-vous cherché à obtenir des aides de la part des organismes suivants, par le lancement de votre projet ?

	Oui	Non
CRI		
ANCFCC		
Autres		

15- Quelles ont été vos principales sources d'aide donné par le CRI ?

- Réception, traitement et examen des demandes d'autorisations et d'actes administratifs ;  
 Accompagnement pour l'obtention des autorisations et actes administratifs ;  
 Mise à la disposition des investisseurs et des entreprises les informations relatives aux potentialités de la région ;  
 Présenter le cadre juridique régissant l'investissement ;  
 Présenter les principaux secteurs d'activités, les zones d'activités économiques dans la région ;  
 Accompagnement dans la recherche des RH ;  
 Donner des incitations à l'investissement.

16- Le CRI vous a proposé des offres foncières pour l'installation de votre société ?

- Oui  
 Non

17- l'IF (Immatriculation foncière) tient-elle une part importante dans votre décision d'investir ?

- Oui  
 Non

18- Quelles ont été vos principales sources d'aide donné par l'ANCFCC ?

- Cadastre votre terrain
- Inscription des différents transactions mobilières (Hypothèque, vente, donation....)
- Fournir des informations sur le terrain
- Faire des enquêtes et la cartographie du territoire
- Fournir des preuves juridiques requises

19- l'IF (Immatriculation foncière) présente-t-elle- les avantages suivants :

- Preuves juridiques
- Protections des propriétés et propriétaires.
- Faciliter des transactions (vente / transfert)
- L'accès aux crédits
- Sécurités des investissements

20- Quels conseils donnez-vous à un investisseur qui cherche à s'implanter dans la Région Tanger-Tétouan-Al-Hoceima liées au foncier ?

21- Quels sont les difficultés que vous avez rencontré au cours de démarrage de votre projet (Financier, Foncier, procédure administrative et fiscales,....) ?

## Annexe 2 : La liste de l'échantillon

7	bmhvip1977@gmail.com	Tétouan	Le Parc Industriel (PI) TetouanPark	Service
101	saidelmachat@gmail.com	Tétouan	Tetouan	Activités industrielles
88	abdenbi.hord@sodexo.com	Tanger	zone industrielle Melloussa Tanger	Service
378	chaouniadhote@gmail.com	Chefchaouen	Chefchaouen	Tourisme
187	safadiast2@gmail.com	Tétouan	Zone industrielle route de Martil	Commerce
214	contact@blueit.ma	Tétouan	Route Oued Laou	Commerce
267	contact@blueit.ma	Tétouan	Route Oued Laou	Commerce
140	n.laakil@gmail.com	Tétouan	Route Bouaanane	Activités industrielles
238	dg1.dsf@gmail.com	Tanger	La zone franche de Tanger (TFZ)	Activités industrielles

16	hananeelmahrouk@gmail.com	Tanger	Irfan 1	Service
60	Issam.bnelkadi@gmail.com	Tétouan	Le Parc Industriel (PI) TetouanPark	Transformation et valorisation de produits agricoles ou de terroir
228	nourifass@gmail.com	Tétouan	Route de Martil	Service
341	asriya95@gmail.com	Tétouan	Route Oued Laou	Commerce
96	mariamkhalifa23@gmail.com	Tétouan	Route Oued Laou	Commerce
232	mohssinbaghdadi@gmail.com	Tétouan	Centre ville	Commerce
392	vivaabdelwahid16@gmail.com	Tétouan	hay ahrik martil	Commerce
159	omnisi_2013@hotmail.fr	Tétouan	Boujarah	Commerce
258	mariamkhalifa23@gmail.com	Tétouan	Route Oued Laou	Commerce
297	mohssinbaghdadi@gmail.com	Tétouan	Centre ville	Commerce
158	mohssinbaghdadi@gmail.com	Tétouan	Centre ville	Commerce
311	cabinet.pfc@gmail.com	Tanger	Tanger ville	Service
292	mohamedelbakkali02@gmail.com	Tétouan	Route Oued Laou	Commerce
113	ccf.benaboud@gmail.com	Tanger	Centre ville	Service
390	info@i-pro.ma	Tétouan	Le Parc Industriel (PI) TetouanPark	Activités industrielles
193	somacoin.info@gmail.com	Tétouan	Tetouan	Commerce
355	angledegestion@gmail.com	Tétouan	Av des far	Service
240	aharrar@gmail.com	Tétouan	Centre ville	Service
126	mbendaoud2020@gmail.com	Tétouan	Tetouan ville	Commerce
299	ramli@gmail.com	Chefchaouen	Chefchouen ville	Activités de bâtiment et de travaux publiques
205	med.yayamoda@gmail.com	Tanger	Zone industrielle Gzenaya	Activités industrielles
245	safadist2@gmail.com	Tétouan	Zone industrielle route de Martil	Commerce
324	hermadis1@gmail.com	Tétouan	Zone industrielle route de Martil	Activités industrielles
118	elhrouchimohamad@gmail.com	Tétouan	Route Oued Laou	Commerce
339	saidelmachat@gmail.com	Tétouan	centre ville	Service
251	saidelmachat@gmail.com	Tétouan	route sebta	Service
283	maichakib96@gmail.com	Tétouan	Zone industrielle route de Martil	Activités industrielles
327	expertmounirbz@gmail.com	Chefchaouen	Chefchaouen centre ville	Activités de bâtiment et de travaux publiques
70	ana@gmail.com	Tanger	Tanger	Activités de bâtiment et de travaux publiques
321	imr_youn@hotmail.com	Tétouan	Wilaya	Activités de bâtiment et de travaux publiques
325	electrocimica@glail.com	Tétouan	Route Oued Laou	Activités industrielles
170	stemarbresdraoui@gmail.com	Tétouan	Route Oued Laou	Activités industrielles
276	marmortetouan@gmail.com	Tétouan	Route Oued Laou	Activités industrielles
349	dreams@gmail.com	Tétouan	Centre ville	Tourisme
104	chams@gmail.com	Tétouan	Centre ville	Tourisme

223	labasse@gmail.com	Tétouan	Centre ville	Service
338	companiadimaria@gmail.com	Tétouan	Centre ville	Service
256	ctmtetouan@gmail.com	Tétouan	Centre ville	Service
236	jacinto@gmail.com	Tétouan	Centre ville	Service
188	ghorghiz_cerame@hotmail.fr	Tétouan	Route Oued Laou	Activités industrielles
65	supingenierie@gmail.com	Tétouan	Tétouan centre	Service
324	convet@gmail.com	Tétouan	Zone industrielle route de Martil	Activités industrielles
48	MODIFEXSARL@GMAL.com	Tétouan	Zone industrielle route de Martil	Activités industrielles
151	dimanord@gmail.com	Tétouan	Zone industrielle route de Martil	Commerce
308	TERRASOBAISIN@GMAIL.com	Tétouan	Zone industrielle route de Martil	Activités industrielles
245	Acgroupe@gmail.com	Tétouan	Zone industrielle route de Martil	Commerce
305	atlasbotling@gmail.com	Tétouan	Zone industrielle route de Martil	Activités industrielles
255	steelectromaster@gmail.com	Tétouan	Zone industrielle route de Martil	Commerce
147	gifermaroc@gmail.com	Tétouan	Zone industrielle route de Martil	Activités industrielles
182	MEGEMSA@GMAIL.com	Tétouan	Zone industrielle route de Martil	Activités industrielles
98	ceramicadersa@gmail.com	Tétouan	Zone industrielle route de Martil	Activités industrielles
50	meksan@gmail.com	Tétouan	Zone industrielle route de Martil	Activités industrielles
225	cafeluna@gmail.com	Tétouan	Zone industrielle route de Martil	Activités industrielles
144	compomarsa@gmail.com	Tétouan	Zone industrielle route de Martil	Activités industrielles
297	groupeelmohajir@gmail.com	Tétouan	Zone industrielle route de Martil	Commerce
225	stemettallurgique@gmail.com	Tétouan	Zone industrielle route de Martil	Activités industrielles
274	abdelaizaittamaldou@gmail.com	Tétouan	Le Parc Industriel (PI) TetouanPark	Commerce
368	tamoudametal@gmail.com	Tétouan	Le Parc Industriel (PI) TetouanPark	Activités industrielles
276	vistonyvompaniaindustrial.com	Tétouan	Le Parc Industriel (PI) TetouanPark	Commerce
283	khalidsamy60@gmail.com	Alhoceima	La Zone d'Activités Economiques (ZAE) Ait Kamra	Activités industrielles
337	omarhanin@gmail.com	Tanger	La zone franche de Tanger (TFZ)	Activités industrielles
89	nourdinez@hotmail.com	Tanger	La zone franche de Tanger (TFZ)	Service
200	mohamad16@live.be	Larache	Zone industrielle de larache	Tourisme

33	steaintine@gmail.com	Chefchaouen	Bab taza	Transformation et valorisation de produits agricoles ou de terroir
140	beiquetriesiflaou@gmail.com	Chefchaouen	Bab taza	Activités industrielles
333	hotelparador@gmail.com	Chefchaouen	Centre ville	Tourisme
205	BCOMPTA@GMAIL.COM	Tétouan	AV KNITRA BLOC C N° 3 TETOUAN	Service
82	hopitalmilitar@gmail.com	Tétouan	Centre ville	Service
341	cliniquecroixrouge@gmail.com	Tétouan	Centre ville	Service
48	stebouesepuration@gmail.com	Tétouan	Route Khmiss Anjra	Activités de bâtiment et de travaux publiques
294	cermaicatetouan@gmail.com	Tétouan	Route Khmiss Anjra	Activités de bâtiment et de travaux publiques
157	halibtetouan@gmail.com	Tétouan	Route Khmiss Anjra	Transformation et valorisation de produits agricoles ou de terroir
297	juan.garcia.mit@gmail.com	Tétouan	AV de FAR TETOUAN	Service
4	ouaziz.moh@gmail.com	Larache	Larache	Service
88	ouaziz.moh@gmail.com	Larache	Larache	Agriculture
112	imam.geotopo@gmail.com	Larache	Larache	Tourisme
250	waaziz89@hotmail.fr	Larache	Agadir(je veux investir a larache)	Agriculture
110	mustabconstruction@gmail.com	Tétouan	Oued laou	Activités industrielles
2	african.worldy@gmail.com	Tanger	Avenue ibnou tachfine	Agriculture

### **Annexe 3 : Table de nombres aléatoires**

**TABLE DE NOMBRES ALÉATOIRES**

Ligne	Colonne							
	00000 12345	00001 67890	11111 12345	11112 67890	22222 12345	22223 67890	33333 12345	33334 67890
01	49280	88924	35779	00283	81163	07275	89863	02348
02	61870	41657	07468	08612	98083	97349	20775	45091
03	43898	65923	25078	86129	78496	97653	91550	08078
04	62993	93912	30454	84554	56095	20664	12872	64647
05	33850	58555	51438	85507	71865	79488	76783	31708
06	97340	03364	88472	04334	63919	36394	11095	92470
07	70543	29776	10087	10072	55980	64688	68239	20461
08	89382	93809	00796	95945	34101	81277	66090	88872
09	37818	72142	67140	50785	22380	16703	53362	44940
10	60430	22834	14130	96593	23298	56203	92671	15925
11	82975	66158	84731	19436	55790	69229	28661	13675
12	39087	71938	40355	54324	08401	26299	49420	59208
13	55700	24586	93247	32596	11865	63397	44251	43189
14	14756	23997	78643	75912	83832	32768	18928	57070
15	32166	53251	70654	92827	63491	04233	33825	69662
16	23236	73751	31888	81718	06546	83246	47651	04877
17	45794	26926	15130	82455	78305	55058	52551	47182
18	09893	20505	14225	68514	46427	56788	96297	78822
19	54382	74598	91499	14523	68479	27686	46162	83554
20	94750	89923	37089	20048	80336	94598	26940	36858
21	70297	34135	53140	33340	42050	82341	44104	82949
22	85157	47954	32979	26575	57600	40881	12250	73742
23	11100	02340	12860	74697	96644	89439	28707	25815
24	36871	50775	30592	57143	17381	68856	25853	35041
25	23913	48357	63308	16090	51690	54607	72407	55538
26	79348	36085	27973	65157	07456	22255	25626	57054
27	92074	54641	53673	54421	18130	60103	69593	49464
28	06873	21440	75593	41373	49502	17972	82578	16364
29	12478	37622	99659	31065	83613	69889	58869	29571
30	57175	55564	65411	42547	70457	03426	72937	83792
31	91616	11075	80103	07831	59309	13276	26710	73000
32	78025	73539	14621	39044	47450	03197	12787	47709
33	27587	67228	80145	10175	12822	86687	65530	49325
34	16690	20427	04251	64477	73709	73945	92396	68263
35	70183	58065	65489	31833	82093	16747	10386	59293
36	90730	35385	15679	99742	50866	78028	75573	67257
37	10934	93242	13431	24590	02770	48582	00906	58595
38	82462	30166	79613	47416	13389	80268	05085	98666
39	27463	10433	07606	16285	93699	60912	94532	95632
40	02979	52997	09079	92709	90110	47506	53693	49892
41	46888	69929	75233	52507	32097	37594	10067	67327
42	53638	83161	08289	12639	08141	12640	28437	09268
43	82433	61427	17239	89160	19666	08814	37841	12847
44	35766	31672	50082	22795	66948	65581	84393	15890
45	10853	42581	08792	13257	61973	24450	52351	16602
46	20341	27398	72906	63955	17276	10646	74692	48438
47	54458	90542	77563	51839	52901	53355	83281	19177
48	26337	66530	16687	35179	46560	00123	44546	79896
49	34314	23729	85264	05575	96855	23820	11091	79821
50	28603	10708	68933	34189	92166	15181	66628	58599